

**Compte rendu de la réunion du conseil de gestion du Pôle Associatif :
Hameau de la fraternité / Merlattes / Pressavois.
Mardi 06 février 2024 à la salle n°6 des Palabres.**

Représentants associatifs

Présents :

- Mme Françoise Bouvet (C.L.C.V)
- Mme Elisabeth Besson (AGV Bourges Nord)
- M. Jean-Marie Larcher (Atelier Théâtre des Gibjoncs)

Excusés :

- Mme Dominique Clavier (Collectif des Mamans)
- M. Marcel Créteau (ARBRE)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Présents :

- Mme Bernadette Guille (Présidente)
- M. Saadane Bensizerara (Vice-Président)

Excusée :

- Mme Estelle Chauveau (Salariée)

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

- M. Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
- Mme Nadia Nezzlioui, Maire Adjoint Délégué à l'Action Sociale
- Mme Marie Hélène Biguier, Maire Adjoint Délégué à l'Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- Mme Magalie Guichard, Conseillère Municipale
- Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
- M. Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative
- M. Mourad Guibane, Gestionnaire de site
- M. Salim Chouli, Gestionnaire de site

Introduction

Marc Lenoir revient sur un point qui avait été abordé lors de la précédente réunion du conseil de gestion. Il s'agissait de travailler sur une signalétique permettant d'encadrer la circulation des véhicules dans la cour du Hameau de la Fraternité. Cette signalétique existait par le passé, mais elle avait été vandalisée.

Pour rappel, il est interdit de circuler dans la cour du Hameau. Les usagers peuvent entrer dans la cour avec leur véhicule pour décharger le matériel, mais ne doivent pas y rester stationnés.

Mme Guille explique que la problématique relève surtout de la vitesse de circulation dans cet espace et redoute un accident. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas nécessairement de personne de passage, mais d'usagers.

→ Un rappel sera fait auprès des associations utilisatrices des équipements du Hameau de la Fraternité et du PRJ.

Point NPNRU – Nouveau Pôle d'Animation Sociale et Vie Associative

M. Jeannin informe Mme Guille de la préparation d'un courrier, pour réaffirmer les engagements de M. Le Maire concernant les locaux exclusifs du Centre Associatif, au sein du nouvel équipement.

M. Jeannin se dit preneur de toute information quant à l'utilisation des locaux du Centre Associatif (retro planning, liste du matériel de prêt aux associations,...).

La période de transition, entre la déconstruction des bâtiments actuels et la construction du nouvel équipement inquiète les associations, qui souhaiteraient la mise en place de concertations, sur la gestion de cette période transitoire.

M. Jeannin explique que les financements et les réflexions autour du projet incluent cette période. Des bâtiments modulaires, de type Algeco, permettront d'accueillir les associations. L'emplacement sera défini dans la phase de travaux, en fonction du projet de l'architecte et de l'ampleur du chantier. La superficie et les espaces qui seront préemptés pour la construction, définiront l'espace disponible pour l'installation des Algeco (parking, Merlattes,...).

La possibilité d'utiliser le Hublot quand les salles ne sont pas occupées est évoquée.

Les locaux du Centre Social appartiennent à Val de Berry qui pour le moment n'a pas de projet précis de prévu, à cet emplacement. Leurs activités pourront donc être maintenues dans ce lieu jusqu'à l'emménagement dans le nouvel équipement.

Benchmark sur la gestion des locaux associatifs

Lors d'une précédente réunion il était évoqué le fait que certaines villes avaient choisi de déléguer à une association la gestion des locaux municipaux, par convention.

Les villes de Bordeaux, Quimper et Roubaix avaient été identifiées comme ayant choisi ce type de gestion. Il était intéressant de les contacter afin de connaître leur fonctionnement.

Les villes de Quimper et de Roubaix ont confirmé ce mode de gestion, mais n'ont pas souhaité transmettre les conventions de mise à disposition.

M. Bensizerara s'était renseigné de son côté auprès de ces communes et explique qu'il s'agit de conventions d'objectifs pluri annuelles et de baux de location.

À Bordeaux, un appel à projet a été lancé cette année. Il n'y aura plus d'agents municipaux au sein de la Halle des Douves (association gestionnaire) et la ville ne percevra plus de recettes, excepté une redevance pour le bâtiment qui reste la propriété de la ville.

La Ville assure la gestion, la location des salles et l'encaissement des recettes pour tous les autres locaux associatifs.

Parlons Bénévolat

En 2024, trois rencontres à destination des associations berruyères seront dédiées au thème du Bénévolat :

Chercher et recruter des bénévoles

- **Mercredi 24 janvier** : Présentée par l'OMSJC, avec la participation de France Bénévolat Touraine.

Toutes les associations constatent aujourd'hui une baisse du nombre de leurs bénévoles. Avec France Bénévolat et l'OMSJC, venez échanger sur ce thème, partager vos expériences, évoquer la réalité du terrain et découvrir la plateforme locale « Bourges Bénévole », solution 100% berruyère au service des bénévoles et des associations.

Cette réunion a réuni 40 personnes.

Durée de la réunion : 2h30

La formation des bénévoles

- **Mercredi 27 mars** : Présentée par le CDDVA.

Impliquer et conserver les bénévoles

- **Mercredi 5 juin** : Présentée par la Maison des Associations, avec l'intervention de Dan Ferrand-Bechmann – Sociologue, Professeure émérite Université Paris 8, auteur de « *La recherche sur le bénévolat en France et dans le Monde* » de « *Le bénévolat, Au bénévole inconnu !* », livre juridique et sociologique.

Ces réunions auront lieu à la Maison des Associations, à 18h, à la salle Jean de Berry.

Travaux et aménagements extérieurs

Hameau de la Fraternité :

- Consolidation de l'auvent (5000 €)

En 2024 :

- Achat d'un barbecue aux normes (1500 €)

L'idée étant d'éviter les barbecues sauvages dans la cour.

Locaux associatifs des Merlattes :

- La réparation et la sécurisation des portes fenêtres qui ont été abimées.

Pressavois – Salle de musique :

Proposé au budget 2024 :

- Réfection de la couverture (25 000 €)

Cette proposition n'a pas été retenue par la Municipalité.

Marc Lenoir informe le conseil de gestion que la commission de sécurité, suite à sa visite périodique le 26 janvier dernier a émis un avis favorable.

Une observation a néanmoins été faite sur le stockage.

Questions diverses

- M. Larcher explique que l'éclairage extérieur aux abords des Merlattes, est défectueux.

→ Le service Bâtiment sera informé rapidement.